



Délibération n° 74 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2014 – Adoption.

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre du budget primitif 2014 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 74-2014****Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2014 – Adoption.**

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2013	2014
A.A.C. ST CHARLES	500 €	ND
A.S.P. PIGNAN	14 500 €	14 500 €
ACCORPS	300 €	300 €
ACPG-CATM	1 100 €	1 200 €
AMICALE BOULISTE PIGNANAISE	700 €	700 €
AMICALE DU PERSONNEL	200 €	200 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS PIGNAN	1 500 €	1 500 €
APAR AMARANTE	300 €	300 €
APEL ECOLE PRIMAIRE ST CHARLES	500 €	500 €
ART DU VITRAIL	300 €	300 €
ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES ET SCULPTEURS DE PIGNAN	300 €	300 €
ASSOCIATION DES FESTIVITES DE PIGNAN	-	2 000 €
ASSOCIATION RETROMECANIQUE ET MAQUETTES DE PIGNAN	500 €	500 €
ASSOCIATION SPORT RAQUETTE BADMINTON	300 €	300 €
ATELIERS FEMININS	250 €	250 €
CLUB LEUCETIOS	690 €	690 €
CLUB VENE ET MOSSON	450 €	450 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000 €	3 000 €
CONTISSIMO	1 200 €	1 200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. AUBRAC	15 005 €	15 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. LOUBET	4 110 €	4 230 €
COOPERATIVE SCOLAIRE M. ALBERT	8 050 €	8 060 €
CRECHE ZEBULON	100 000 €	100 000 €
DROLE DE COMPTINE	150 €	ND
ECG PIGNAN	500 €	500 €
ECOLE DE MUSIQUE L'INTERNOTE	5 300 €	5 300 €
EL ECO	650 €	650 €
FSE COLEGE MARIE CURIE	-	350 €
GYM CHOC	500 €	500 €
ID COUTURE	300 €	300 €
JUDO CLUB PIGNAN	800 €	800 €
K'DANSE	200 €	200 €
KOLAM	200 €	200 €
LA GAULE JOYEUSE	150 €	150 €
LES GARDIENS DE LA GARDIOLE	500 €	500 €
LE TEMPS D'UN DECLIC	500 €	ND
MELODYSSÉE	1 200 €	1 200 €
O2 GYM	600 €	600 €
OBS	800 €	800 €
PASSION PHOTO PIGNAN	-	500 €
PHB PIGNAN HANDBALL	3 000 €	3 000 €
PIGNAN AUTO SPORT	100 €	100 €
PIGNAN SCRABBLE	150 €	150 €
PIGNAN VTT	300 €	300 €
RESEAU TRANSITION	-	200 €
REVEIL PIGNANAIS	900 €	900 €
SCRAP D'EN FAIRE	300 €	ND
SYNDICAT DE CHASSE	1 000 €	1 000 €
TAMBOURIN CLUB PIGNAN	2 000 €	2 000 €
TEMPS DANSE	500 €	500 €
TENNIS CLUB	3 000 €	3 000 €
THEATRE ATELIER DES BULLES	1 000 €	1 000 €
THEATRE LA CHICANETTE	1 000 €	1 000 €
TOTAL	179 355 €	181 680

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 14 avril 2014.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 74-2014

Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2014 – Adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide l'octroi et l'affectation des subventions de fonctionnement, telle que détaillées ci-dessus ;

- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

MMS GIL, GALINIER, MESSINA ne prennent pas part au vote.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 25 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 2 (Clara GIMENEZ et Pierre VIALLET)



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN